

**COMPTE RENDU PARTIEL  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU 28 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de CHEVILLY dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Hubert JOLLIET, Maire.

**Présents** : Mme N. JOVENIAUX, Mme B. BLAIN, Mme S. GAUTHIER, M. D. HOARAU, Mme B. PRÉVOST, Mme S. TILLAY, Mme M.N. DEFORGES, M. F. CAUCHOIS, Mme F. JAMET, Mme M.S. VENNEKENS, M. J.P MATHIEU, M. A. BUFFONI, Mme M. MOUSSET, M. D. HÉNAULT.

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : M. J.P MATHIEU

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du CCAS du 05 janvier 2023.

**Objet : Décades de non partants**

Le Président informe l'assemblée que la Commune de CHEVILLY a décidé, pour l'été 2023, de participer à la décade des non partants, organisée par les Œuvres Universitaires du Loiret.

Au vu du nombre d'enfants concernés et du coût d'un séjour, la Commission Administrative, après en avoir délibéré :

- ↪ **DECIDE** de réserver 5 places auprès des Œuvres Universitaires du Loiret.
- ↪ **IDÉCIDE** que le financement des séjours sera réparti, par famille, comme suit :

1er enfant : 60 % commune, 40 % famille  
2è enfant : 80 % commune, 20 % famille

**Vote** :            **POUR : 15**            **CONTRE : 0**            **ABSTENTION : 0**

**Divers** :

Un dossier de téléassistance Présence verte est refusé. Les membres de la commission estiment que le couple dispose de ressources suffisantes pour assumer seuls la dépense de 24.90 € par mois.

Repas des aînés

Ce repas aura lieu le samedi 15 avril 2023 à 12h30 à la salle des fêtes.

Un devis a été demandé à Jannequin Traiteur.

Les membres ont choisi le menu. Prix du repas : 38,50 € par personne.

Fin de la séance : 20h00

Fait à Chevilly, le 08 mars 2023

**Le Secrétaire de séance,  
M. JP MATHIEU**

**Le Maire,  
Hubert JOLLIET**

